



Étudiants Internationaux
SE CONNECTENT



International Student
CONNECT

SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

TYPES DE SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

Il y a deux types de services de garde en Ontario – agréés et non agréés. Les tarifs et les règles varient considérablement entre les garderies. Certaines exigent une fréquentation à temps plein, tandis que d'autres offrent un service de garde à temps partiel ou occasionnel. Il peut y avoir de longues listes d'attente.

De nombreux collèges et universités ont des garderies sur le campus. Certaines de ces installations sont réservées aux enfants du personnel, les étudiants et les professeurs, mais les places disponibles peuvent être limitées. Le carnet de vaccination de votre enfant sera demandé au moment de l'inscription.

SERVICES DE GARDE AGRÉÉS

En vertu de la Loi sur les garderies, les fournisseurs de services de garde qui s'occupent de plus de cinq enfants âgés de moins de 10 ans doivent obtenir un permis auprès du ministère de l'Éducation. Le personnel du Ministère effectue régulièrement des inspections dans les garderies pour s'assurer qu'elles sont conformes aux normes en matière de santé, de sécurité et de formation des éducateurs et éducatrices.

Les services de garde agréés peuvent être offerts dans une résidence privée, une école, un centre communautaire ou un établissement distinct. Certaines garderies agréées sont privées et d'autres sont gérées comme des coopératives, avec la participation des parents.

Pour vous renseigner au sujet des options de services de garde d'enfants, consultez le site www.edu.gov.on.ca ou à trouvelien.at/026.

SERVICES DE GARDE NON AGRÉÉS

Les fournisseurs de services de garde qui s'occupent de cinq enfants dans leur propre résidence n'ont pas besoin d'un permis. Lorsque vous sélectionnez un service de garde non agréé, vous devez vous fier à votre propre jugement pour déterminer si les soins offerts conviendront à votre enfant.

SUBVENTIONS POUR SERVICES DE GARDE

Si vous n'avez pas les moyens de payer des frais de garde, vous pourriez avoir droit à une subvention. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca ou à trouvelien.at/056.

Les résidents permanents du Canada peuvent aussi recevoir la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE). PUGE est un montant versé mensuellement pour chaque enfant âgé de moins de six ans. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web de Service Canada à www.servicecanada.gc.ca ou à www.trouvelien.at/PUGE.

CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE L'ONTARIO

Les centres de la petite enfance sont des programmes offerts dans des centres communautaires répartis partout dans la province. Les parents et les personnes responsables peuvent amener les enfants âgés de 6 ans et moins où ceux-ci pourront jouer et apprendre. Les centres offrent également des renseignements au sujet des services à la famille destinés aux parents et aux tuteurs et tuteuses. Ces centres sont subventionnés par le gouvernement et il n'en coûte rien pour les visiter.



Pour trouver un centre près de chez vous, communiquez avec Service Ontario au **1 800 268-1153** ou consultez le site Web du ministère de l'Éducation à www.oeyc.edu.gov.on.ca ou à trouvelien.at/057.

MATERNELLE ET JARDIN D'ENFANTS - TEMPS PLEIN

Les écoles publiques de l'Ontario offrent maintenant un programme de maternelle et jardin d'enfants à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans. La plupart de ces programmes sont dirigés par une enseignante ou un enseignant et une éducatrice ou un éducateur en petite enfance. Certaines écoles offrent également des programmes de garde parascolaire avant et après la classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants.

Le programme de maternelle et jardin d'enfants est gratuit, mais les familles doivent verser un montant raisonnable pour inscrire leurs enfants aux programmes de garde parascolaires, lesquels ont souvent de longues listes d'attente. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca ou à trouvelien.at/028.